

5 – Nomenclature : application des tarifs du secteur 1 pour les actes à tarif opposable des médecins de secteur 2

43

	Age patient	Facturation en vigueur avec dépassement d'honoraires	Facturation en vigueur en cas de respect des tarifs opposables à partir du 1er avril 2018
Les médecins généralistes			
Consultation du médecin traitant	[0-6 ans[C+MEG=23+5=28€	G+MEG=25+5=30€
	[6 et plus	C=23€	G=25€
Consultation du médecin correspondant ou médecin consulté éloigné de la résidence habituelle du patient, avec retour au médecin traitant dans les 2 cas	[0-6 ans[C+MEG=23+5=28€	G+MEG+MCG=25+5+5=35€
	[6 et plus	C=23€	G+MCG=25+5=30€
Les pédiatres			
Consultation du pédiatre pour les 0-6 ans	[0-2 ans[CS+NFP=23+5=28€	CS+MEP+NFP=23+4+5=32€
	[2-6 ans[CS=23€	CS+MEP+NFE=23+4+5=32€
Consultation du pédiatre traitant	[6-16 ans[CS=23€	CS+NFE=23+5=28€
Consultation du pédiatre non traitant	[6-16 ans[CS=23€	CS+MPC+MCS=23+2+5=30€

5 – Nomenclature : application des tarifs du secteur 1 pour les actes à tarif opposable des médecins de secteur 2

44

	Facturation en vigueur avec dépassement d'honoraires	Facturation en vigueur en cas de respect des tarifs opposables à partir du 1er avril 2018
Les spécialistes (hors pédiatre, psychiatre, neurologue, neuropsychiatre et cardiologue)		
consultation du médecin correspondant avec retour MT	CS=23€	CS+MPC+MCS=23+2+5=30€
consultation du médecin traitant	CS=23€	CS+MPC=23+2=25€
Les cardiologues		
Consultation spécifique du cardiologue	CSC=47,73€	CSC+MCC=47,73+3,27=51€
Consultation coordonnée	CS=23€	CS+MPC+MCS=23+2+5=30€
Les psychiatres, neurologues et neuropsychiatres		
Consultation du médecin correspondant avec retour MT	CNP=39€	CNP+MPC+MCS=39+2,7+5=46,7€
Consultation du médecin traitant	CNP=39€	CNP+MPC=39+2,7=41,7€